FRANCK FERRARI

CONSEILLER À L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

CONSEILLER DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER RUSSIE – BIÉLORUSSIE

MEMBRE SUPPLÉANT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AEFE

Moscou, le 6 novembre 2026

Objet Lettre Ouverte sur la situation du Lycée Français Alexandre Dumas

Madame la Ministre,

Depuis 2024, le Lycée français Alexandre-Dumas de Moscou (LFM) est confronté à une difficulté majeure concernant son personnel de droit local (PDL). Cette situation entraînera un surcoût considérable et menacera l'équilibre financier de l'établissement.

La loi fédérale russe n° 498-FZ du 26 décembre 2024 encadre la mise à disposition de personnel auprès des représentations diplomatiques, notamment celles de pays considérés comme inamicaux, par une entité habilitée par le MID. Dans le cas du LFM, cette entité est Inpredkadry, société chargée de la gestion et de la mise à disposition du personnel. Le lycée possède le même numéro d'identification fiscale russe (INN) que l'ambassade de France. Les autorités russes le considèrent donc, pour l'application de cette mesure, comme relevant de l'ambassade.

La conséquence sera directe : environ 75 personnels de droit local du lycée, dont une vingtaine de Français, sont concernés. Le surcoût est estimé à près d'un million d'euros, soit environ 2 000 euros par élève. Cette charge pèsera lourdement sur l'établissement et les familles, et menacera les emplois concernés.

Il y a cinq ans déjà, le rapport d'homologation du LFM suggérait la mise en place d'une structure davantage ancrée localement. Cette piste aurait dû être étudiée sérieusement, bien avant que la situation ne devienne aussi urgente.

Depuis 2024, le dossier a été retardé. Aujourd'hui, il s'accélère, sans qu'une solution durable ait été préparée. Au lieu d'anticiper, l'ambassade a choisi un bras de fer qu'elle ne pouvait pas gagner. Le lycée doit maintenant faire face à une décision imposée, sans réponse française efficace.

Au-delà du coût, c'est l'autonomie pédagogique du lycée qui est en jeu. Si la gestion du personnel est confiée à une société désignée par le MID, qui garantira le respect du projet éducatif du LFM ? Qui pourra intervenir si un enseignant adopte en classe des pratiques ou des prises de position contraires à ce projet ? Le personnel de droit local sera placé sous l'autorité de son employeur officiel. Sa loyauté professionnelle risque donc d'aller à cet employeur, et non à ceux qui l'auront abandonné et sacrifié. Quelles garanties protégeront alors l'autonomie du LFM et son cadre pédagogique ?

Qu'a fait l'ambassade pendant ces deux années ? A-t-elle consulté des juristes russes spécialisés, des experts du secteur éducatif ou des interlocuteurs locaux susceptibles d'aider à protéger le lycée ? A-t-elle étudié les options juridiques et organisationnelles ? À ma connaissance, aucun travail de fond n'a été mené à la hauteur des enjeux.

On peut déjà imaginer la réponse de l'AEFE : le lycée dispose de réserves. Mais puiser dans ces réserves ne résout rien. Cela revient à faire supporter au LFM le coût d'une situation dont la cause n'a pas été traitée. La baisse des remontées financières vers l'AEFE ne peut pas non plus être passée sous silence.

Toutes les options de négociation doivent aussi être examinées, y compris d'éventuelles mesures de réciprocité ou de compensation, dans le respect du droit international et sans exposer davantage le lycée et ses personnels. À ma connaissance, cette réflexion n'a pas été menée.

L'ambassade, l'AEFE et le ministère auraient dû travailler ensemble pour défendre les intérêts du lycée. L'ambassade ne peut pas se contenter d'observer les conséquences d'un bras de fer perdu, puis d'en laisser payer le prix au lycée, aux familles et aux personnels.

La vingtaine de salariés français concernés ne peut être abandonnée sans que l'administration française ait tout fait pour la défendre. Je vous demande donc, Madame la Ministre, de vous saisir personnellement de ce dossier, de remplacer d'urgence les négociateurs qui ont conduit à cette impasse et de confier la négociation à une nouvelle équipe disposant d'un mandat clair et de véritables leviers. Je vous demande également une réponse écrite, accompagnée d'un calendrier précis des actions envisagées.

Les personnels, les familles et le LFM ne peuvent plus attendre.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Franck Ferrari

